



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation déposée par la société MULTISAC en vue de l'extension d'un bâtiment et de la régularisation de l'augmentation de ses activités de production de films plastiques exercées en ZA de La Combe à CHASPUZAC (43320)

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2023-112 du 19 septembre 2023, la demande déposée par la société MULTISAC en vue de l'extension d'un bâtiment et de la régularisation de l'augmentation de ses activités de production de films plastiques exercées en ZA de La Combe à CHASPUZAC (43320) sera soumise à enquête publique

du 30 octobre 2023 à 9 h au 1^{er} décembre 2023 à 17 h

Pendant cette période, le dossier d'enquête au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, qui comporte une étude d'impact, sera déposé en mairie de CHASPUZAC pour être tenu à la disposition du public.

Le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné le commissaire enquêteur qui est M. Christian HOMBERT.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de CHASPUZAC
- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie de CHASPUZAC (siège de l'enquête),
- soit adressées, par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-epmultisac@haute-loire.gouv.fr
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie de CHASPUZAC les :

- le lundi 30 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- le mardi 7 novembre 2023 de 14 h à 17 h
- le vendredi 17 novembre 2023 de 14 h à 17 h
- le jeudi 23 novembre 2023 de 14 h à 17 h
- le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 14 h à 17 h

Le public pourra demander des informations auprès de M. Arnaud ROULE, directeur, au 04 71 75 60 00 ou consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'État : www.haute-loire.gouv.fr, rubrique Publications - Enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation).

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de CHASPUZAC, SANSSAC L'EGLISE, LOUDES, SAINT-JEAN DE NAY, VERGEZAC, SAINT-VIDAL et BORNE ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'Etat pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera notifiée à l'exploitant.